



Avis n° 2025/06
relatif à l'accréditation de
Université Paris-XIII - Institut scientifique et polytechnique dit
"Institut Galilée"
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	Université Paris-XIII - Institut scientifique et polytechnique dit "Institut Galilée"
Sigle :	Univ Paris 13 - Institut Galilée
Type :	Public
Académie :	Créteil
Sites de l'école :	Villetaneuse

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2023/09

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation)

Ingénieur diplômé de l'université Paris-XIII, spécialité Énergétique, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti

Ingénieur diplômé de l'université Paris-XIII, spécialité Informatique, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti

Ingénieur diplômé de l'université Paris-XIII, spécialité Mathématiques appliquées, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Ingénieur diplômé de l'université Paris-XIII, spécialité Télécommunications et réseaux, en formation initiale sous statut d'étudiant

Ingénieur diplômé de l'université Paris-XIII, spécialité Instrumentation, en formation initiale sous statut d'étudiant

Catégorie NV (Nouvelle voie d'accès à une formation existante)

Ingénieur diplômé de l'université Paris-XIII, spécialité Informatique, en formation initiale sous statut d'étudiant puis sous statut d'apprenti

Ingénieur diplômé de l'université Paris-XIII, spécialité Télécommunications et réseaux, en formation initiale sous statut d'étudiant puis sous statut d'apprenti

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Université Paris-XIII - Institut scientifique et polytechnique dit "Institut Galilée" ;

- Vu le rapport établi par Pascal BODET (membre de la CTI, rapporteur principal), Bertrand BONTE (expert auprès de la CTI, corapporteur), Emmanuel SEIGNEZ (expert auprès de la CTI, expert), Francesco SALVARANI (expert auprès de la CTI, expert), Raymond CHEVALLIER (expert auprès de la CTI, expert), Louise BALTES (experte auprès de la CTI, experte élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 10 Juin 2025 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'université Paris-XIII, spécialité Informatique, sur le site de Villetaneuse	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé de l'université Paris-XIII, spécialité Informatique, sur le site de Villetaneuse	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé de l'université Paris-XIII, spécialité Énergétique, sur le site de Villetaneuse	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé de l'université Paris-XIII, spécialité Énergétique, sur le site de Villetaneuse	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé de l'université Paris-XIII, spécialité Mathématiques appliquées, sur le site de Villetaneuse	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé de l'université Paris-XIII, spécialité Télécommunications et réseaux, sur le site de Villetaneuse	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé de l'université Paris-XIII, spécialité instrumentation, sur le site de Villetaneuse	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2027-2028	restreinte
Extension d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'université Paris-XIII, spécialité Informatique, sur le site de Villetaneuse	FISEA	2026	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé de l'université Paris-XIII, spécialité Télécommunications et réseaux, sur le site de Villetaneuse	FISEA	2026	2027-2028	restreinte

La CTI valide le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place dans l'école

L'école propose un cycle préparatoire.

Cet avis s'accompagne de l'injonction suivante en deux parties :

L'école transmettra un règlement des études mis à jour pour rendre conforme aux dispositions réglementaires en vigueur l'application du système des Galipoints décrite dans les parties 2.8-Investissement dans la vie de l'école et 2.15-Validation du diplôme. Ce document est à transmettre pour le **15 septembre 2025** au plus tard, exclusivement sous format de fichier numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

L'école établira un plan d'actions portant sur les deux premières recommandations pour l'école, relatives au système de management de la qualité de l'école et à la mobilité internationale sortante des élèves. Ce document est à transmettre pour le **15 décembre 2025**, exclusivement sous format de fichier numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'université

- Mettre en place, avant la fin de l'année 2025, un contrat d'objectifs, de moyens et de performances avec l'Institut Galilée, tant au niveau du pilotage des projets par l'école d'ingénieur Sup Galilée que des moyens mis à disposition par l'université Sorbonne Paris Nord.

Pour l'école

- Mettre en œuvre un système de management de la qualité propre à l'école, couvrant toutes les activités de Sup Galilée ;
- Porter les décisions au niveau de l'école pour atteindre, comme le prévoit R&O, l'objectif de mobilité internationale sortante pour l'ensemble des élèves en formation à l'école ;
- Poursuivre les actions engagées pour mettre en place, dans l'objectif fixé à deux ans, la démarche compétences dans toutes les spécialités de l'école ;
- Compléter rapidement les fiches RNCP sous le nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche, en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences ;
- Développer davantage l'interdisciplinarité entre les différentes spécialités de la formation, notamment par un engagement pris au niveau de l'école plutôt qu'à l'initiative de spécialités ;
- Mettre en place au plus vite des formations spécifiques pour les élèves de l'école sur les responsabilités associatives, ainsi que sur les problématiques de violences sexistes et sexuelles, discrimination, harcèlement, etc. ;
- Accroître la notoriété et la visibilité de l'école, notamment en intégrant un réseau d'écoles d'ingénieurs ;
- Poursuivre les actions spécifiques visant à renforcer et à développer des viviers de recrutements pérennes et en adéquation avec les exigences des formations, compte tenu notamment des volontés de développement des formations ;
- Développer les enseignements et les supports en anglais, et s'assurer que tous les élèves de toutes les spécialités atteignent le niveau d'anglais requis
- Accompagner davantage les élèves de l'école pour les recherches de stage et d'apprentissage, la recherche de logements, la vie associative et en dehors de l'école ;
- Accompagner l'association des anciens élèves de l'école pour relancer ses activités.

Pour les FISE

- Revaloriser en crédits ECTS les stages de première et deuxième années réalisés par les élèves sous statut étudiant compte tenu des temps passés en entreprise pour ces stages.

Pour les FISEA

- Mettre en place un processus de recrutement spécifique pour cette voie et également des enseignements adaptés au public visé ;
- Compléter les projets FISEA par un stage en entreprise pour la première année des formations.

Pour la spécialité Instrumentation

- Reconsidérer l'intitulé de la spécialité, réducteur par rapport au contenu de la formation.

Avis pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants:

Intitulé du diplôme	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'université Paris-XIII, spécialité Informatique	2025	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'université Paris-XIII, spécialité Énergétique	2025	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'université Paris-XIII, spécialité Mathématiques appliquées	2025	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'université Paris-XIII, spécialité Télécommunications et réseaux	2025	2027-2028
Ingénieur diplômé de l'université Paris-XIII, spécialité instrumentation	2025	2027-2028

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 10 juin 2025

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 8 juillet 2025

La présidente
Claire PEYRATOUT

